



## Rémunération salaire basé sur différents taux

Par **grimm\_jow**, le **31/05/2015** à **12:44**

Bonjour,  
Je suis formateur à plein temps en CDI. Le travail d'un formateur est principalement divisé en 2 temps: face à face et préparation.  
Chacune de ces actions est soumise à une base spécifique (plus élevé pour le face à face). La répartition mensuelle doit être d'environ 70% de face à face pour 30% de préparation. Tout cela donne un salaire de base moyen qui pour un formateur mensualisé de niveau D2 est de 13,60€ brut (sauf erreur). Mon salaire n'est pas annualisé et je ne suis pas cadre.  
Ma question est double et porte sur le calcul des salaires :  
- Comment va être calculé ou impacté mon salaire si je fais un ratio différent de 70/30 puisque mon salaire de base a été établi sur ce ratio par exemple si mon ratio est de 82% de face à face contre 18 de prépar  
- D'autre part, courant mai il y a eu des fêtes et pour moi en plus des CP. Je sais d'après la convention collective des organismes de formation que ces jours payés non travaillés ne peuvent entraîner de diminution de salaire. Dans ce cas comment sont ils rémunérés? Sont ils rémunérés comme si j'avais travaillé sur un ratio de 70/30 (ce qui maintiendrait ma base horaire)?  
Merci d'avance